

Nos clients en parlent :

"Je ne vois que du positif dans ce suivi. Le conseil de groupe apporte une ouverture, la possibilité d'échanger nos pratiques entre agriculteurs, mais aussi des connaissances techniques et réglementaires, souvent en avance sur les autres. Surtout, je mesure une réelle efficacité sur le niveau de mes charges"

Francis Peporte, Earl de la Fauchère à Preutin-Higny

Nos certifications :

**UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !**

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762.

Les prestations de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle respectent un cahier des charges précis et sont certifiées AFNOR.

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est titulaire d'un contrat d'assurance n°70124830 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

Conception graphique : Chambre d'agriculture 54 - Janvier 2020 - Crédits photos : Chambres d'agriculture - Pixabay - Freepik - MAJ - Janvier 2023.

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

AMÉLIORER VOS PERFORMANCES

Suivi gestion de parcelles

Les + PROagri

- > **Des conseillers** spécialisés
- > **Une expertise** pluridisciplinaire, des références locales
- > **Une connaissance** fine des territoires
- > **Un conseil indépendant**

Votre contact

Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle
5 rue de la Vologne - bât A - 54520 LAXOU

Service Agronomie - Environnement
Amélie PRANDO - Secrétaire - 03 83 93 34 12
agronomie-environnement@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>



<https://meurthe-et-moselle.chambre-agriculture.fr>





Notre prestation : une formule sur-mesure

Vous souhaitez être accompagné dans le raisonnement des interventions culturales et optimiser les résultats technico-économiques et environnementaux de votre exploitation ? Vous aimeriez échanger des pratiques entre agriculteurs ?

Nos conseillers agronomie-environnement vous apportent leur expertise technique, un conseil indépendant et novateur pour une optimisation économique de votre système de cultures grâce à un dispositif de suivi complet.



CONSEIL INDIVIDUEL

Personnalisé en fonction de vos besoins au niveau de l'atelier cultures de votre exploitation et vérification des pratiques enregistrées



MES PARCELLES

Outil d'enregistrement des pratiques



INFORMATION RÉGULIÈRE

Abonnement aux bulletins techniques d'information (environ 30 bulletins/an)



CONSEIL COLLECTIF

5 à 6 tours de plaine collectifs sur votre secteur et 2 réunions d'hiver permettant :

- des échanges de pratiques entre agriculteurs
- un partage de connaissances sur la technique et l'innovation

Le + Chambre d'agriculture:

- Des conseillers spécialisés
- Des compétences pluridisciplinaires
- Un conseil indépendant
- La force du conseil de groupe

Notre offre :

PUBLIC

Tout agriculteur ayant un atelier cultures

DURÉE DE LA PRESTATION

Sur une campagne agricole



TARIFS

Campagne 2023 - 2024

- Abonnés MesParcelles avec envoi des bulletins par mail ou fax :

898 € HT/an

- Abonnés MesParcelles avec envoi des bulletins par courrier :

926 € HT/an

- Non abonnés MesParcelles avec envoi des bulletins par mail ou fax :

960 € HT/an

- Non abonnés MesParcelles avec envoi des bulletins par courrier :

988 € HT/an

PRESTATIONS ADDITIONNELLES

- Formations Protection Intégrée des Cultures (PIC), Désherbage mécanique, Rotation...
- Déclaration PAC

Le suivi de gestion de parcelles en chiffres :



125 agriculteurs répartis en 10 groupes en Meurthe-et-Moselle

7 conseillers dédiés sur l'ensemble du territoire



Sources : Données Chambre d'agriculture 54 - Janvier 2020

